

Ministère de l'éducation nationale

Ministère de la culture

Paris, le 2 3 JUIN 2017

Le ministre de l'éducation nationale La ministre de la culture

à

Mesdames et messieurs les recteurs d'académie

Mesdames et messieurs les directeurs régionaux des affaires culturelles

S/C de Mesdames et messieurs les préfets de région

Objet : Lancement de la 2^e édition de « Création en cours »

Initié en 2016-2017 dans la dynamique des Assises de la Jeune Création, « Création en cours » est un dispositif national de soutien à l'émergence artistique porté par l'établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis, avec le soutien du ministère de la culture et en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale

En cohérence avec les programmes de recherche développés par les Ateliers Médicis, « Création en cours » croise les enjeux de soutien à la création, d'accompagnement à l'insertion professionnelle des artistes, de transmission auprès des élèves et de présence de la culture dans tous les territoires. L'articulation et la porosité entre acte de création, partage et transmission sont au cœur du dispositif.

Pour les jeunes artistes, « Création en cours » constitue une opportunité de développer un projet de création et de recherche et de le mettre en partage avec des élèves, ce qui constitue une expérience professionnalisante tant sur le plan de la création que de la transmission. Par ailleurs, l'accompagnement de leur projet par les Ateliers Médicis et par les DRAC contribue également à leur professionnalisation.

Pour les établissements d'enseignement, « Création en cours » est un projet d'éducation à l'art et d'éducation par l'art ; il participe à la construction du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève (PEAC). Dans ce cadre, il doit veiller à solliciter chacun des trois champs d'action indissociables qui engagent l'élève à la rencontre (l'artiste et sa démarche artistique), à la pratique individuelle ou collective et à l'appropriation de connaissances pour acquérir, des repères culturels et construire un jugement esthétique et un esprit critique.

Pour sa première édition « Création en cours » a permis de créer une dynamique culturelle porteuse dans les territoires concernés : les 101 projets retenus ont impliqué, dans des démarches collectives et participatives, 130 artistes, plus de 5 000 élèves de CM1, CM2 et 6^e, les équipes enseignantes, les parents d'élèves, les élus et les acteurs culturels du territoire. Ces projets de recherche et de création artistiques ont été de réels leviers pour la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève et ont renforcé le lien école-collège.

Dans la poursuite de cette première année, la deuxième édition « Création en cours » concerne 150 projets portés par de jeunes artistes œuvrant sur tous les champs artistiques, toutes les esthétiques. Les artistes sont soutenus pour un temps de recherche, d'expérimentation et de création de plusieurs mois, entre janvier et juin 2018. Ces projets artistiques doivent en outre comporter un temps de transmission auprès d'élèves de cycle 3 (CM1, CM2, 6ème) dans les territoires les plus éloignés de l'offre culturelle, en particulier en milieu rural, zones périurbaines et dans les territoires d'outre-mer.

Pour cette deuxième édition, certains départements, en fonction de leur spécificité, pourront bénéficier d'au moins deux projets « Création en cours ». Il est donc demandé aux recteurs d'académie d'identifier un ou deux établissements d'enseignement par département, en fonction des critères établis (zones éloignées de l'offre culturelle, motivation et volonté des équipes d'enseignants d'accueillir un artiste), en lien avec les directeurs régionaux des affaires culturelles et l'ensemble des partenaires concernés. Les comités territoriaux de pilotage, mis en place par la circulaire interministérielle relative au parcours d'éducation artistique et culturelle (circulaire n° 2013-073 du 3-5-2013), peuvent être les instances de concertation pertinentes et s'appuyer, le cas échéant, sur des diagnostics territoriaux.

Dès cette phase d'identification, doivent être transmis aux établissements pressentis les différents documents de présentation en annexe de ce courrier à savoir le document cadre présentant le dispositif « Création en cours » ainsi que le mode d'emploi enseignant à destination des équipes pédagogiques. Afin d'éviter tout désistement ultérieur, il est en effet important que les établissements identifiés aient bien compris en amont la spécificité du dispositif « Création en cours », qui est une résidence d'artiste de nature particulière dans le sens où les écoles participantes s'engagent à s'ouvrir à de nouveaux champs et pratiques culturelles. En s'inscrivant dans le dispositif, les écoles accueillent dans leurs murs un artiste et sa démarche de création, et vivent aux côtés de l'artiste une partie de son cheminement, de son processus, de son interrogation artistique. Le dispositif met en avant la dimension expérimentale du travail artistique, qui peut être amené à évoluer, et dont le rendu final n'est pas nécessairement connu dès le départ. Les équipes des Ateliers Médicis se tiennent à disposition des équipes pédagogiques et académiques, pour apporter des précisions supplémentaires sur « Création en cours ».

Pour chaque école, une fiche d'identification, annexée à ce courrier, devra nous être retournée complétée, avant le vendredi 29 septembre 2017.

Parallèlement, un jury, organisé et présidé par les Ateliers Médicis, comprenant des représentants des deux ministères (administration centrale et déconcentrée, DRAC et DAAC), procède à la sélection finale des artistes sur la base d'une première analyse technique et artistique menée par les Ateliers Médicis sur l'ensemble des candidatures pour présélectionner des jeunes artistes susceptibles d'intervenir dans des écoles situées sur des territoires isolés.

Les appariements entre les jeunes artistes et les écoles seront finalisés début octobre par les Ateliers Médicis, en lien avec le ministère de la culture et le ministère de l'éducation nationale.

Les mois de novembre et décembre seront consacrés à la préparation et à la finalisation des projets artistiques en lien avec les Ateliers Médicis et les partenaires concernés, ainsi qu'au dialogue et à la concertation entre les artistes, les équipes pédagogiques, l'encadrement (IEN, DAAC, conseillers EAC et DRAC, ...) et les partenaires pour préparer les temps de transmission. Les projets des artistes se déploieront entre janvier et juin 2018 selon le calendrier établi en concertation.

Afin de garantir une rencontre fructueuse entre les artistes et les écoles dans un calendrier contraint, il est impératif de respecter les différents délais, en particulier l'identification des écoles ou collèges volontaires.

Nous savons pouvoir compter sur votre implication pour assurer la réussite de cette deuxième édition de « Création en cours »

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation

La directrice générale de l'enseignement scolaire

Florence ROBINE

Pour la ministre de la culture et par délégation Le secrétaire général par intérim,

Arnaud ROFFIGNON

PJ: Document cadre « Création en cours » 2^e édition Mode d'emploi enseignants « Création en cours » 2^e édition Fiche d'identification d'une école « Création en cours » 2^e édition